

Sujet :Déclaration de projet Sté Keyor à Thignonville

Date :Tue, 13 Dec 2016 11:06:53 +0100

De :BOUCHETTE Sylvie <sylvie.bouchette@loiret.cci.fr>

Pour :urbanisme@ecmo.fr <urbanisme@ecmo.fr>

Bonjour,

J'ai examiné le dossier de Déclaration de projet concernant la Sté Keyor à Thignonville reçu le 1^{er} décembre dernier. Je comptais participer à la réunion d'examen conjoint prévu ce jour, mais je suis malheureusement retenue sur un autre dossier

La CCIL émet un avis favorable sur cette mise en compatibilité du PLU de Thignonville avec le projet d'extension de la Sté Keyor.

La construction d'un 3^e bâtiment sur l'emprise foncière de la Sté Keyor et à l'emplacement actuel du chapiteau, n'apporte pas d'observation particulière. Les règles de sécurité et les précautions nécessaires compte tenu de ce type d'activité (soumis à autorisation ICPE), semblent avoir été prises pour minimiser les risques et les nuisances pour les salariés, les riverains et l'environnement.

On peut toutefois regretter que la réalisation du nouveau parking (3 900 m²) se fasse au détriment d'une entité agricole et « enclave » l'habitation de l'ancien dirigeant de la sté Magri.

Par ailleurs, la localisation de ce nouveau parking qui n'est pas contigu à la sté Keyor, nécessite une attention particulière de façon à assurer la sécurité du cheminement des salariés jusqu'à l'entreprise.

Restant à votre disposition,

Sylvie Bouchette



Sylvie BOUCHETTE - Urbaniste - Chargée d'études

CCI Loiret
23, place du Martroi
45044 Orléans Cedex 1
T. 02 38 77 77 09 - F. 02 38 42 26 63

www.loiret.cci.fr